Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026, le 30 septembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Pompignac (salle Cadouin) sous la présidence de Christian Soubie.
Il est procédé à l'appel et constaté :

| Prénom | Nom | Commune | Présent | Excusé, procuration à |
|---|---|---|---|---|
| Florence | ALLAIS | Fargues-Saint-Hilaire | X | |
| Armand | BILLET | Tresses | X | |
| Maxime | BIVALSKI | Fargues-Saint-Hilaire | | |
| Patrick | BONNIER | Croignon | X | |
| Hervé | CAZENABE | Camarsac | X | |
| Sara | CHARLES | Tresses | | Natacha DARDAUD |
| Christophe | COLINET | Carignan-de-Bordeaux | X | |
| Franck | COUMAU | Salleboeuf | X | |
| Margaux | COURTIAL | Bonnetan | X | |
| Frédéric | COUSSO | Croignon | | Patrick BONNIER |
| Natacha | DARDAUD | Tresses | X | |
| David | DARTENSET | Pompignac | X | |
| Céline | DELIGNY-ESTOVERT | Pompignac | X | |
| Thierry | DEMONS | Carignan-de-Bordeaux | X | Séverine MARQUES GUINOBERT à partir du point n° 5 |
| Dominique | DERUE | Bonnetan | X | |
| Philippe | DESTRUEL | Pompignac | X | |
| Régis | FALXA | Salleboeuf | X | |
| François | FOURTON | Tresses | | |
| Sébastien | GANTCH | Fargues-Saint-Hilaire | X | |
| Dominique | GELARD | Pompignac | X | |
| Alexandre | GUIMBERTEAU | Fargues-Saint-Hilaire | X | |
| Cécile | HUVER-PLANCHON | Salleboeuf | | Emmanuel KERSAUDY |
| Emmanuel | KERSAUDY | Salleboeuf | X | |
| Sandrine | LACOSTE | Carignan-de-Bordeaux | X | |
| Véronique | LAIZET | Fargues-Saint-Hilaire | | Florence ALLAIS |
| Séverine | MARQUES GUINOBERT | Carignan-de-Bordeaux | X | |
| Annie | MUREAU LEBRET | Tresses | X | |
| Marie-Jeanne | SOKOLOVITCH | Camarsac | | Hervé CAZENABE |
| Christian | SOUBIE | Tresses | X | |
| Catherine | TEVELLE GAUCHOUX | Pompignac | X | |
| Baptiste | VEYSSY | Carignan-de-Bordeaux | X | |
| Christophe | VIANDON | Tresses | X | |
| Véronique | ZOGHBI | Carignan-de-Bordeaux | X | |

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.
Le Président remercie Madame le Maire de Pompignac d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.
Le conseil communautaire désigne Céline Deligny-Estovert en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le Président fait état du succès du séminaire de rentrée des élus communaux et communautaires qui s'est déroulé le samedi 13 juin au château de Camarsac. 90 élus ont participé aux travaux soit plus de la moitié des conseillers du territoire. Ceux-ci ont fait part de leur satisfaction et souhaitent que l'opération soit renouvelée dans un format similaire.

Le Président remercie Michel Lachat, directeur départemental de la Safer de sa présence afin de présenter cet organisme, son rôle, les partenariats avec les collectivités en général et ceux en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes "les Coteaux bordelais". Les relations avec la Safer gagnent en importance dans un moment sensible pour les agriculteurs et en particulier les viticulteurs.

Michel Lachat présente à l'aide d'un diaporama, qui sera annexé au procès-verbal, la genèse de la Safer, son fonctionnement institutionnel et ses grandes missions qu'il illustre par des actions très concrètes sur le territoire girondin à Beychac et Caillau, sur la Communauté de communes de l'Estuaire, auprès de syndicats de rivières, à Saint Loubès et Pessac. Il présente également le projet de « foncière d'avenir en Gironde » pour faire face à l'arrachage massif de vignes.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

Il rappelle également les actions menées en partenariat entre la Safer et la Communauté de communes "les Coteaux bordelais" notamment dans le cadre de la mise en œuvre du portage foncier et du programme alimentaire du territoire de l'Entre-deux-Mers.
M. Lachat rappelle qu'il existe le portail GEO33. D'accès direct, il permet aux communes de suivre en temps réel les informations sur les mouvements fonciers, de connaitre les droits de mutation au sein de leur territoire.

Le Président invite les conseillers à engager les échanges avec Michel Lachat.

Céline Deligny-Estovert souhaite avoir une idée du taux de réussite entre les préemptions engagées par la Safer et l'installation d'agriculteurs locaux. Michel Lachat indique que l'installation est de plus en plus difficile, notamment en milieu périurbain comme celui des Coteaux bordelais, en raison du coût du foncier agricole qui ne permet plus à un agriculteur de financer son acquisition foncière par le résultat de son activité. Il indique que 250 à 300 ventes sont réalisées chaque année au profit d'un agriculteur.

Régis Falxa met en avant l'enjeu majeur de la diversification et des limites que les règles d'urbanisme peuvent imposer, par exemple pour le développement de l'œnotourisme et celui des logements insolites. Le Président confirme que les collectivités doivent être à la fois innovantes, ouvertes et vigilantes.

Ordre du jour :

| | |
|---|---|
| 1 | **Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026**<br><br>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leurs remarques sur le procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. |
| 2 | **Délibération portant autorisation donnée au Président de signer une convention triennale avec le conseil départemental pour la mise en œuvre de la clause sociale en commande publique**<br><br>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br>Christophe Colinet rappelle que la réglementation et les partenaires financiers sont de plus en plus attentifs à la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics. Cette clause est un bon vecteur pour faciliter la formation et l'inclusion professionnelles des plus fragiles.<br>Christophe Colinet indique que le département de la Gironde propose de mettre son expérience et son ingénierie à la disposition des collectivités qui veulent appliquer cette clause afin de déterminer au cas par cas les possibilités.<br><br>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 3 | **Délibération portant autorisation donnée au Président de signer les documents relatifs à l'acquisition de deux parcelles à vocation agricole à Tresses**<br><br>Le Président invite Patrick Bonnier, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br><br>Patrick Bonnier rappelle que la Safer a procédé à l'acquisition de parcelles (6ha) en décembre 2020 au nord de Tresses. Une convention de portage Safer / Région / Coteaux bordelais a été conclue pour trouver un acquéreur compatible avec le projet alimentaire de territoire (principe adopté à l'unanimité par le conseil communautaire en juin 2021). Plusieurs AMI ont été infructueux. Patrick Bonnier précise que le principal obstacle réside dans le coût de l'achat du foncier par le porteur de projet.<br>Désormais, la convention de portage arrive à son terme et une solution doit être trouvée. Il est proposé que la Communauté de communes réponde à l'offre publique de vente lancée par la Safer pour une acquisition des parcelles pour 120 000 € (inférieur au prix fixé par les domaines). Ensuite, la Communauté de communes lancera un appel pour un projet d'un agriculteur sans acquisition du foncier.<br><br>Le prix a été établi par la Safer et les domaines en prenant en compte les diverses caractéristiques des parcelles. Il est précisé que les services routiers du Département valident la possibilité de créer une nouvelle sortie pour les engins liés aux activités si l'accès par la parcelle voisine n'est pas envisageable. |

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

| | |
|---|---|
| | Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Margaux Courtial exprime les raisons qui la conduiront à s'opposer à cette délibération. Elle constate que le prix de ce terrain est 2 fois supérieur au prix que l'on peut trouver ailleurs sur l'Entre-Deux-Mers. De plus, elle rappelle qu'il y a des maraichers sur le territoire, dont elle met les prénoms en avant, qui pourraient être mis en difficulté par cette opération et que la collectivité aurait pu aider directement avec l'enveloppe financière mobilisée. Elle souligne que le PAT ne consiste pas nécessairement à acheter du foncier mais plutôt à aider le développement de l'agriculture et des agriculteurs.<br><br>Franck Coumau s'interroge sur le choix de ce terrain alors qu'il en existe d'autres sur le territoire. Patrick Bonnier indique que la proximité avec Bordeaux Métropole est aussi une facilité pour les porteurs de projet pour mettre en place leur circuit de commercialisation tant sur l'Entre-Deux-Mers que sur la Métropole. De plus ce terrain possède de réelles qualités pour l'activité de maraichage.<br><br>Le Président rappelle que cette délibération s'inscrit dans un processus de temps long, dans une contractualisation entre la Communauté de communes, la Safer et la Région en 2020 et qu'il s'agit de respecter nos engagements. Il est précisé par la Safer que ce terrain a été acquis il y a plus de 6 ans par voie de préemption (au prix validé par les Domaines) après le décès de l'ancien propriétaire du projet de la Glutamine alors qu'un promoteur immobilier avait signé un compromis. Il s'agissait de permettre de maintenir ce terrain dans le giron de l'agriculture. Ensuite, par un AMI partagé par la Communauté de communes et la Safer il était prévu de lancer une nouvelle activité agricole. Il importe de ne pas être toujours en défense d'un terrain mais de savoir prendre les devants pour être en situation de choisir un porteur de projet en adéquation avec la vision politique locale.<br>Christian Soubie rappelle qu'il s'agit d'un dispositif ancien et que dans la convention il y a des clauses de sortie. Ainsi, si la Safer ne vend pas ou vend à perte, la Communauté de communes et la Région devront respecter la clause de compensation financière au profit de la Safer ou se porter acquéreur. Il souligne que la Communauté de communes est dans le prolongement d'une contractualisation engagée il y a 6 ans et que la délibération correspond au respect de notre engagement de l'époque.<br>Régis Falxa souligne qu'un agriculteur n'a pas vocation à recevoir des aides, mais qu'il doit pouvoir vivre de son activité or cette acquisition est une porte ouverte à l'augmentation du coût du foncier et pourrait fragiliser des maraichers déjà en place. Il estime que la Communauté de communes aurait pu aider un agriculteur directement pour acheter moins cher par le biais d'une baisse du prix de vente par la Safer compensée par la Communauté de communes.<br>Céline Deligny-Estovert indique que s'il n'y a pas de vente avant, alors la Communauté de communes achètera pour permettre à un agriculteur de louer la parcelle et ainsi développer son activité sans la charge de l'acquisition. David Dartenset précise que la délibération indique que le coût de l'acquisition semble avoir été l'obstacle pour les porteurs de projets pendant les 6 années passées et que la location peut leur permettre de s'engager.<br><br>Christian Soubie rappelle qu'au départ l'opération a été engagée pour empêcher un promoteur de lancer un projet immobilier. La Safer a joué son rôle mais n'a pas réussi à revendre donc comme la Communauté de communes s'y était engagée elle peut désormais acquérir pour ensuite le louer pour une activité agricole locale. Naturellement, il y aura alors un AMI auquel tous les maraichers volontaires pourront candidater.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à la majorité des suffrages exprimés le projet de délibération. (2 contre : Margaux Courtial et Régis Falxa / 8 abstentions : Hervé Cazenabe, Dominique Derue, Philippe Destruel, Sébastien Gantch, Alexandre Guimberteau, Sandrine Lacoste, Catherine Tevelle Gauchoux, Véronique Zoghbi) |
| 4 | **Délibération portant autorisation donnée au Président de solliciter la SAFER dans l'exercice d'une demande de préemption en révision de prix de la parcelle AA 8 à Tresses**<br><br>Le Président invite Patrick Bonnier, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br><br>Patrick Bonnier indique que la Safer a appris que la parcelle voisine (1,45 ha) est en vente pour 120 000 €. Il précise que la Safer propose d'engager la procédure de préemption pour révision de prix afin que l'opération se réalise au prix du marché soit 36 K€ avec possibilité de rachat par la Communauté de communes à la Safer. |

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

| | |
|---|---|
| | Patrick Bonnier précise que cet achat peut être lié à l'acquisition des parcelles voisines mais que les 2 projets peuvent aussi être indépendants.<br><br>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Le Président indique qu'il s'agit qu'une procédure proche de celle engagée il y a 6 ans sur la parcelle voisine pour empêcher une spéculation foncière qui déclenche une hausse du foncier.<br><br>Margaux Courtial demande des précisions sur le processus de rachat final par la Communauté de communes.<br>Christian Soubie précise qu'il s'agira de l'étape ultime si aucun agriculteur n'est retenu par le comité de la Safer.<br>Regis Falxa estime que ce prix est bien plus élevé que ce qui se pratique habituellement.<br>Florence Allais s'interroge sur l'intérêt de promoteurs à acquérir du foncier en zone agricole à des prix élevés. Christophe Viandon évoque leur espoir de voir modifier le PLU, notamment dans des secteurs proches de zones urbanisées ou économiques.<br>Baptiste Veyssy demande si les 2 parcelles doivent ou peuvent évoluer ensemble. Christian Soubie indique que la temporalité des opérations ne le permettra peut-être pas. De même l'AMI à lancer pourra éventuellement permettre à plusieurs porteurs d'agir en parallèle, mais il s'agit d'une étape à venir.<br>Florence Allais demande si les termes de l'AMI pourront être partagés avant conclusion. Le président lui répond par l'affirmative.<br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à la majorité des suffrages exprimés le projet de délibération. (2 contre : Margaux Courtial et Régis Falxa / 3 abstentions : Philippe Destruel, Catherine Tevelle Gauchoux, Alexandre Guimberteau) |
| 5 | **Délibération portant sur l'entrée dans le réseau « Territoires d'enfance » de l'UNICEF France**<br><br>Départ de Thierry Demons qui donne pouvoir à Séverine Marques.<br><br>Le Président invite Emmanuel Kersaudy, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br>Emmanuel Kersaudy insiste sur la volonté de matérialiser l'engagement fort de la Communauté de communes en direction de l'enfance en rejoignant le réseau « territoires d'enfance » porté par l'Unicef France. Il précise les objectifs de ce réseau :<br>- Reconnaître et promouvoir les droits de l'enfant sur son territoire ;<br>- Intégrer les 4 principes fondamentaux de la CIDE (intérêt supérieur de l'enfant, non-discrimination, droit à la vie, à la survie et au développement, prise en compte de l'opinion de l'enfant) ;<br>- Soutenir le mandat de l'UNICEF France notamment en matière de plaidoyer, sensibilisation et éducation aux droits de l'enfant, collecte et mobilisation ;<br>- Participer au réseau Territoires d'enfance, en prenant part aux actions, évènements proposés par UNICEF France<br><br>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 6 | **Délibération portant constitution d'un groupement de commandes entre les Communautés de communes du Créonnais, des Coteaux Bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers pour la réalisation d'une étude jeunesse interterritoriale – désignation du coordonnateur – autorisation de passation du marché et de sollicitation d'une subvention auprès de la CAF de la gironde**<br><br>Le Président invite Emmanuel Kersaudy, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br>Emmanuel Kersaudy indique que la CAF propose de cofinancer une étude autour des besoins de la jeunesse, notamment scolarisée au lycée Badinter de Créon. Cette étude concerne les 3 Communautés de communes du secteur et serait juridiquement portée par celle du Créonnais. Il précise que le reste à charge pour chaque Communauté de communes est de 2 k€.<br><br>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Dominique Derue s'étonne que la thématique de cette étude n'ait pas été incluse dans celle en cours pour réaliser l'ABS – CTG et que le cabinet Mondrian ne puisse pas intervenir sur ce complément. |

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

| | |
|---|---|
| | Emmanuel Kersaudy souligne que cette étude, impulsée par la CAF, fait un focus autour du lycée Badinter et a donc un champ géographique plus large que notre Communauté de communes.<br>Christian Soubie indique que la délibération précise que l'étude sera réalisée par le fameux Cabinet Mondrian.<br>Baptiste Veyssy rappelle qu'une étude similaire a été initiée avant la création du lycée par la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 7 | **Délibération portant modification de la composition de commissions**<br><br>Le Président invite Dominique Derue, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br>Dominique Derue fait part de la demande d'intégration à la commission Culture et Sport de Marina Carbone et à la commission Mobilités et infrastructures de mobilités de Pierre Bayer.<br><br>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide du vote public et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 8 | **Délibération portant nouvelle désignation d'un délégué de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" auprès du SEMOCTOM**<br><br>Le Président présente le projet de délibération. Il fait part de la démission de Margaux Courtial de Bonnetan et de la candidature d'Alain Bargue, conseiller municipal de la même commune.<br><br>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide du vote public et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 9 | **Délibération portant désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées**<br><br>Le Président présente le projet de délibération. Il indique que le 1er avril 2026, le conseil communautaire a fixé la composition à 1 membre par commune proposé par le conseil municipal. Le Président fait part des propositions reçues :<br>Bonnetan : Philippe DANDON<br>Camarsac : Hervé CAZENABE<br>Carignan de Bordeaux : Baptiste VEYSSY<br>Croignon : Jérôme GIRAUDO<br>Fargues Saint-Hilaire : Florence ALLAIS<br>Pompignac : Philippe DESTRUEL<br>Sallebœuf : Romain NEYRET<br>Tresses : Christophe VIANDON<br><br>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide du vote public et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 10 | **Délibération portant création d'un emploi de chargé de mission « transitions écologiques » - contrat de projet de 3 ans**<br><br>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.<br>Christophe Colinet rappelle que le contrat actuel est arrivé à son terme et que l'agent a souhaité ne pas le renouveler. Il est proposé de créer un nouveau contrat de projet avec un nouvel agent dont les missions sont |

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

| | |
|---|---|
| | • Suivi de la réalisation du schéma directeur vélo<br>• Accompagnement du Contrat opérationnel des mobilités avec la région<br>• Suivi du PDIPR<br>• Finalisation du PCAET puis mise en œuvre et suivi des premières mesures<br>• Accompagnement de l'évolution de la destination d'une partie de domaine de la Frayse (ENS, agriculture de proximité, bâti …) en complément des activités actuelles<br>• Mise en œuvre du contrat opérationnel de transition<br>• Accompagnement du PAT et des projets avec la SAFER<br>• Réponse à des appels à projets autour de la promotion de la biodiversité<br>• Accompagnement de l'entretien et la rénovation énergétique du bâti communautaire<br>• Démarche BDNA dans le projet de pôle éducatif de la Séguinie<br><br>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 11 | **Délibération portant adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"**<br><br>Le Président présente le projet de délibération. Le Président précise que le règlement doit être établi dans les 6 mois suivant son élection. Il indique que le projet présenté se fonde sur le modèle proposé par l'AMF et Intercommunalités de France.<br><br>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |
| 12 | **Délibération portant présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes " Les Coteaux Bordelais "**<br><br>Le Président présente le projet de délibération. Il précise que le rapport doit être présenté chaque année en Conseil communautaire puis en Conseil municipal. Il souligne que les Vice-présidents et les agents sont à disposition au fil de l'eau pour apporter les précisions utiles.<br><br>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités 2025.<br><br>Le Président propose d'aller avec le DGS devant les conseils municipaux qui le souhaitent pour présenter l'action de la Communauté de communes. |
| 13 | **Délibération portant débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes**<br><br>Le Président présente le projet de délibération.<br>Le Président rappelle qu'il existe une obligation de débattre de l'opportunité d'élaborer ce pacte dont l'objectif est de fixer les conditions de travail collectif des maires, des conseillers municipaux et communautaires et des agents. Il constate que ce type de pacte est généralement utilisé dans les EPCI dits XXL.<br><br>Il note que s'il est jugé nécessaire, ce pacte doit être corédigé dans un délai de 9 mois.<br>Christian Soubie rappelle qu'au regard des caractéristiques de notre intercommunalité, l'ancienne mandature n'a pas jugé son élaboration utile et que le bureau actuel n'en voit pas la nécessité.<br><br>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.<br><br>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération. |

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

| | |
|---|---|
| 14 | **Délibération portant relevé des décisions du Président de juin à septembre 2026**<br><br>Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.<br><br>Florence Allais souhaite avoir des informations sur l'efficacité de la borne antimoustique installée à la crèche Vertelune. Céline Deligny-Estovert indique qu'elle a posé cette question aux services de la Communauté de communes. Il lui a indiqué que les agents de la crèche ont constaté une dégradation depuis la panne de la borne. Il est également précisé que l'effet de la borne est limité à un petit périmètre. |

Prochaines réunions du conseil communautaire :
- Lundi 2 novembre à Fargues
- Mercredi 16 décembre à Bonnetan

Dominique Derue fait un point sur le travail de sa commission en rappelant le programme culturel de cette fin d'année. Il précise que la saison 2027 est en cours de préparation et qu'elle sera un peu différente des précédentes.

Sandrine Lacoste rappelle les nombreuses activités prévues lors de la Semaine bleue et regrette les défaillances de la communication autour de cette thématique.

La séance est levée à 21h00

| | |
|---|---|
| Christian SOUBIE<br><br>Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » | Céline DELIGNY-ESTOVERT<br><br>La secrétaire de séance |